

# — LES CLÉS DE LA

## CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE COGNAC



## SIXIÈME EXIGENCE L'AIRE DE LAVAGE, UN LEVIER POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA PERFORMANCE AGRICOLE

La sixième exigence du référentiel CEC met l'accent sur la gestion des effluents viticoles, un élément clé pour préserver l'environnement tout en optimisant la performance agricole. Elle demande aux exploitants de disposer d'une aire de préparation et de lavage permettant la collecte des effluents phytosanitaires et organiques via des réseaux séparés. Cet article présente les enjeux liés à cette exigence, détaille les aspects techniques des aires de lavage et la réglementation associée, tout en soulignant les bonnes pratiques de conception et de gestion.

### Une gestion efficace des effluents pour préserver l'environnement

La viticulture génère différents types d'effluents, qui, s'ils ne sont pas correctement gérés, peuvent causer des nuisances environnementales. Ces effluents comprennent les résidus des traitements phytosanitaires, ainsi que les eaux usées des machines à vendanger, des pressoirs, des chais et des distilleries. La gestion de ces effluents devient un enjeu majeur pour les exploitations viticoles, notamment dans le cadre de la CEC.

L'exigence n°6 du référentiel stipule que chaque viticulteur doit disposer d'une aire de préparation et de lavage équipée de réseaux séparés pour gérer spécifiquement les effluents phytosanitaires et organiques. Ces réseaux doivent être conçus pour limiter les risques de pollution des sols et de l'eau, et ga-

rantir un traitement adéquat des effluents, en vue de préserver l'environnement et d'assurer la durabilité des pratiques viticoles.

### Les étapes de vérification et les bonnes pratiques

Lors des audits de la CEC, l'auditeur vérifie plusieurs critères essentiels : la présence d'une aire de préparation et de lavage dédiée, la séparation des réseaux pour un traitement spécifique de chaque type d'effluent, ainsi que la conformité des dispositifs de stockage. L'exploitant doit démontrer que ces infrastructures sont bien gérées et fonctionnent correctement sur le long terme.

Les écarts identifiés lors des audits de la CEC peuvent avoir des conséquences sur la certification. L'absence d'une aire de préparation et de lavage ou d'un dispositif de gestion des

effluents constitue un écart majeur. Les vérifications sur site, complétées par l'analyse documentaire, doivent pouvoir garantir la conformité des pratiques mises en place.

### Conception et mise en place d'une aire de préparation et de lavage

La conception d'une aire de préparation et de lavage doit permettre une gestion optimale des effluents. Plusieurs critères techniques doivent être pris en compte pour assurer l'efficacité de l'installation et sa conformité réglementaire.

#### Dimensions et matériaux de la plateforme

La plateforme doit être adaptée aux équipements utilisés (pulvérisateurs, machines à vendanger, etc.). Elle doit être construite en béton armé ou fibré (15-20 cm d'épaisseur) et disposer d'une surface lisse pour faciliter le nettoyage. Une pente de 2 % est requise pour diriger les effluents vers un point d'évacuation centralisé. L'espace autour de la plateforme doit permettre la manœuvre des matériels les plus volumineux. La plateforme doit également être dimensionnée pour sécuriser le remplissage du pulvérisateur, piéger les effluents phytosanitaires générés pendant le lavage, et faciliter le travail des intervenants, tant en termes de confort que de sécurité.

#### Séparation des effluents

Il est crucial de séparer les différents types d'effluents dès la conception de l'aire de lavage : effluents phytosanitaires, eaux pluviales, et effluents organiques. Cela garantit un traitement adapté à chaque type de flux, réduisant les risques de pollution et facilitant leur gestion. La présence d'un séparateur à hydrocarbures et d'un système de séparation des eaux pluviales est également nécessaire.

#### Rinçage et dilution à la parcelle

Le lavage des pulvérisateurs doit s'effectuer sur une plateforme étanche conçue pour collecter les effluents. Les fonds de cuve dilués peuvent être réutilisés à la parcelle, sous réserve de respecter une dilution minimale de 1/100ème imposée par la réglementation pour sécuriser la vidange. Un suivi rigoureux des effluents phytosanitaires est requis, en particulier durant les trois premières années de certification. Au-delà de cette période, des dispositifs adaptés, tels que des plateformes de lavage et des systèmes de traitement des effluents, devront être mis en place.

#### Accès et localisation de l'aire de lavage

L'emplacement de l'aire de lavage est essentiel. Elle doit être située à au moins 50 m des points d'eau sensibles et être éloignée des zones de vie et des bâtiments d'élevage. La proximité du local de stockage des produits phytosanitaires est recommandée, et l'aire doit être facilement accessible pour les engins agricoles. Selon l'article 04 de l'arrêté du 11 septembre 2003, elle devra être implantée à plus de 35 m des points de captage d'eau souterrains.

#### Alimentation en eau et électricité

L'aire de lavage doit être équipée d'un système d'alimentation en eau suffisant, incluant un dispositif antiretour pour éviter toute contamination du réseau. Un accès à l'électricité est également nécessaire pour le fonctionnement des équipements de nettoyage.

#### Sécurisation de la gestion des effluents

Les effluents doivent être collectés, stockés et traités de manière sécurisée pour éviter toute fuite dans l'environnement. Des fosses de stockage, des cuves de rétention, ou des systèmes de filtration et d'épuration adaptés peuvent être utilisés. Un simple bouchon ou une vanne 3 voies peut être utilisé pour as-

sur la gestion différenciée des eaux, en dirigeant l'eau de pluie vers le séparateur à hydrocarbures et la récupération des eaux phytosanitaires vers les circuits de traitement.

### Confort de travail et sécurité

Pour assurer la sécurité des opérateurs, l'aire de lavage doit respecter certaines normes d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé d'inclure un éclairage adapté pour les périodes de travail en nocturne, ainsi que des dispositifs de sécurité comme des douches de décontamination ou des systèmes de ventilation. Le confort de travail est également essentiel, avec des zones de rangement pour les outils et produits de nettoyage, des Équipements de Protection Individuelle (EPI) disponibles, et des zones dédiées à l'évacuation des déchets. De plus, il est conseillé d'avoir recours à un nettoyeur haute pression pour le lavage, afin de minimiser l'utilisation d'eau et les effluents à traiter.

### Prise en compte des évolutions futures

Lors de la conception de l'aire de lavage, il est important d'anticiper l'évolution des pratiques

agricoles et des équipements. La plateforme doit être conçue pour supporter une charge maximale, en tenant compte des évolutions du matériel, qui peuvent devenir plus volumineux et plus lourd avec le temps. De plus, des possibilités d'extension ou de modification de l'aire doivent être envisagées pour s'adapter à de futures évolutions réglementaires ou techniques.

### Un dispositif pour un traitement efficace

Un système de gestion performant est essentiel pour traiter chaque type d'effluent en fonction de sa composition, minimisant ainsi l'impact environnemental et respectant les normes en vigueur. Les flux sont collectés via un caniveau central et dirigés grâce à un regard équipé de vannes à guillotine, permettant de répartir les eaux en trois catégories principales :

1. Les eaux pluviales, généralement propres, sont dirigées vers un bac déboureur/déshuileur pour éliminer les particules solides et les éventuelles traces d'hydro-

carbures avant leur rejet dans le milieu naturel.

2. Les effluents phytosanitaires, issus du nettoyage des équipements agricoles étant rentrés en contact avec des produits phytopharmaceutiques, sont dirigés vers un stockage intermédiaire ou un dispositif spécifique de traitement.
3. Les effluents de lavage de matériels et de tracteurs, souvent chargés de graisses et d'hydrocarbures, sont également conduits vers un bac déboureur/déshuileur pour y subir une première phase de décantation. Les effluents organiques issus d'autres activités viticoles peuvent également être valorisés après un stockage temporaire dans un bassin de rétention. Ce dispositif montre l'importance d'une gestion différenciée et adaptée à chaque type de flux (cf. schéma aire de lavage ci-avant).

### Les aires de lavage collectives

Dans certaines situations, plusieurs exploitants peuvent mutualiser les coûts en mettant en place une aire de lavage collective. Ces installations doivent répondre aux mêmes exigences techniques que les aires individuelles et garantir une séparation adéquate des effluents. Elles peuvent offrir une solution avantageuse pour les petites exploitations, mais nécessitent une gestion rigoureuse pour garantir leur efficacité. Un tel projet collectif permet aussi de traiter un volume important d'effluents, ce qui a un impact positif direct sur l'environnement en réduisant la pollution au niveau d'une commune, d'un bassin versant ou d'un groupe d'agriculteurs.

### Une démarche flexible et accompagnée

Bien que l'aire de préparation et de lavage des effluents soit un élément clé, la CEC permet une certaine flexibilité. Lors du premier cycle de certification de 3 ans, les viticulteurs peuvent prendre le temps de mettre en place les infrastructures nécessaires, en recherchant des solutions collectives ou mutualisées. L'objectif est de soutenir les exploi-

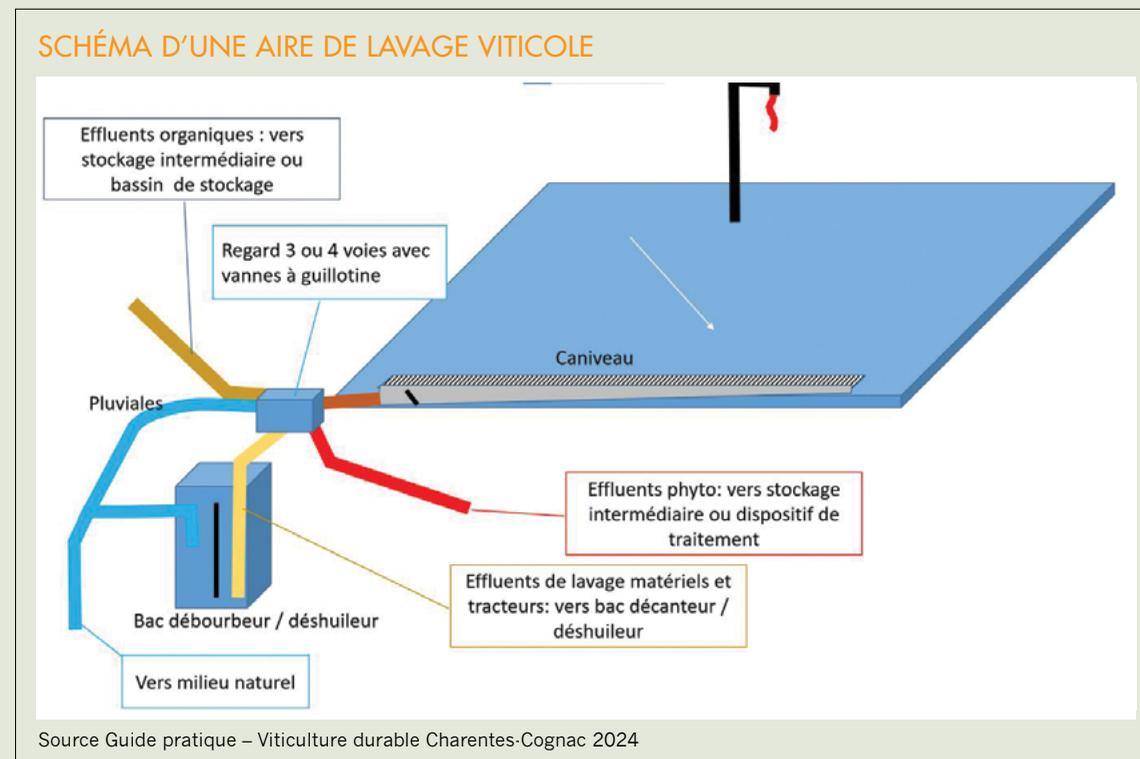
tants dans leur démarche environnementale en leur offrant des solutions adaptées à leurs contraintes spécifiques.

### Les aires souples de lavage : une alternative pratique et économique

Les aires souples de lavage représentent une alternative aux plateformes bétonnées. Ces installations, qui nécessitent d'être installées et désinstallées après chaque lavage, sont conçues pour être étanches et répondre aux exigences de sécurité environnementale. Elles sont adaptées aux plus petites exploitations, bien que leur étanchéité doive être vérifiée régulièrement.

### Un engagement pour l'avenir

L'aire de lavage, au-delà de sa conformité réglementaire, constitue un levier essentiel pour une viticulture durable. En investissant dans des infrastructures adaptées à la gestion des effluents, les viticulteurs contribuent non seulement à la préservation de l'environnement, mais aussi à l'avenir de leurs exploitations. Cette démarche proactive, à la fois individuelle et collective, est essentielle pour garantir la pérennité de nos vignobles tout en répondant aux enjeux environnementaux. Il s'agit d'un engagement à long terme en faveur de pratiques agricoles responsables, où chaque geste compte pour la planète. Comme l'a dit Robert SWAN, Environnementaliste britannique : « Le plus grand danger pour notre planète est de croire que quelqu'un d'autre la sauvera ».



Article rédigé par Valentin LEFÈVRE,  
Chargé de mission Technique & Viticole de l'UGVC  
© 07 64 41 78 68 ✉ vlefèvre@ugvc.fr